

**Cfdt:**TOUTE  
LA DIFFÉRENCE**NÉGOCIATION SALARIALE**

Troisième réunion

**DE NOUVELLES PISTES...**

La troisième réunion de négociation s'est déroulée le 20 janvier. L'inflation définitive retenue pour l'année 2015 est confirmée à **0,03%**. La CFDT a, une nouvelle fois, proposé de prendre d'autres références que cette dernière, notamment pour intégrer dans la réflexion des critères économiques, puisque les voyants sont au vert (*cf tract précédent en date du 13 janvier 2016*). La direction n'est pas disposée à aller sur ce terrain, estimant que la bonne santé de l'entreprise est reconnue à travers le versement de la participation.

Toutefois, une nouvelle piste de réflexion se dessine : des augmentations générales (AG) différentes en fonction des niveaux de rémunérations. Dans ce cadre, l'enveloppe dédiée à ces AG passerait de 0,35% à 0,50%. Une enveloppe d'augmentations individuelles viendrait compléter le dispositif.

Les organisations syndicales se sont déclarées ouvertes à débattre autour de cette proposition, qui fera l'objet de simulations qui seront étudiées lors de la prochaine réunion.

**POSITION DE LA CFDT**

➤ La CFDT considère que cette proposition mérite d'être étudiée, dans le sens où elle peut permettre de donner un coup de pouce **aux rémunérations les plus basses**.

➤ Pour autant toute augmentation générale (ainsi que le « Talon ») doit **aller au-delà** de la simple prise en compte de l'ancienneté (0,36% environ pour les salariés des catégories Exécution et Maîtrise).

➤ Cette nouvelle approche, pour qu'elle soit totalement pertinente, doit bénéficier d'une enveloppe **qui dépasse** celle proposée aujourd'hui par la direction. Dans le cas contraire, ce ne serait qu'un simple saupoudrage dont les effets **seraient mal perçus par les salariés**.

**MESURES COMPLÉMENTAIRES**

La CFDT a demandé des réponses sur ses propositions complémentaires exposées lors des précédentes réunions :

① **Augmentation participation d'ASF à la Mutuelle.** L'entreprise ne souhaite pas s'engager dans cette réflexion.

② **Revalorisation des taux d'astreinte.** La direction estime qu'ASF fait partie des entreprises qui appliquent aux mieux ces dispositions. Elle ne souhaite donc pas aller vers une revalorisation des taux de 18% et 25%. La CFDT conteste cette approche car rien n'interdit d'être plus ambitieux en la matière.

③ **Égalité de rémunération hommes/femmes.** La direction n'est pas fermée à avancer dans cette réflexion. La CFDT fera donc des propositions en marge de cette négociation.

**À SUIVRE ...**

**IL FAUT  
DÉSORMAIS  
ATTENDRE LES  
SIMULATIONS.**

**SUITE DES DÉBATS  
LORS DE LA  
PROCHAINE  
RÉUNION DE  
NÉGOCIATION QUI  
SE TIENDRA LE 12  
FÉVRIER  
PROCHAIN.**

